

2008/144 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INGENIEUR DE LYON -
ISTIL (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

«Le Conseil d'administration dont la composition est définie par
l'article L713-9 du Code de l'Education comprend 15 personnalités extérieures
dont un représentant de la Ville de Lyon (Art 20 du statut).

Je vous propose la candidature de Jean François ARRUE. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil
d'administration, Jean François ARRUE.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB